

Budget Primitif 2025

1^{er} avril 2025

Ville d'Hautmont

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte selon la loi du 2 mars 1982 et être transmis au représentant de l'Etat.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- Une section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.*

Une section d'investissement, qui présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant obligatoirement les dépenses.

SOMMAIRE

4 – 7

Les comptes administratifs 2024

5 Les résultats 2024 du Budget Annexe Port à Sec

6 Les résultats 2024 du Budget Principal

7 Les résultats consolidés 2024

8 – 17

Les Budgets Primitifs 2025

9 Le Budget Principal 2025

15 Le Budget Annexe Port à Sec 2025

18 – 21

Le programme d'investissement 2025

18 Autorisations de Programmes

21 Opérations d'équipements

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 a eu pour objectif de présenter les grandes tendances en fonctionnement, mais également sur nos ambitions en termes de projets d'investissement, non seulement pour le budget 2025, mais également 2026. Il a également permis de mettre en évidence un bilan budgétaire satisfaisant à la clôture de l'exercice 2024, permettant de poursuivre sereinement sur les exercices à venir.

Mais ambition ne signifie pas relâchement, et pour 2025, les points sur lesquels notre attention doit porter ont été mis en exergue dans le Rapport d'Orientations Budgétaires:

- les charges de fonctionnement feront l'objet de toute notre attention, de sorte que leur évolution demeure inférieure à celle des recettes.
- autre point tout aussi essentiel, le dynamisme de nos ressources propres en investissement, qui conditionnera inévitablement notre ambition en investissement, les subventions d'équipements sont particulièrement visées. Notre modèle de financement des investissements s'appuie essentiellement sur l'épargne et les subventions, puisqu'aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025. Seule la ligne de trésorerie sera renouvelée.
- Enfin un suivi rigoureux de la trésorerie sera indispensable au regard du volume de dépenses prévues en investissement, et du décalage inhérent à l'encaissement des subventions qui ne se fait que sur présentation des factures acquittées.

Les Comptes Administratifs 2024



- Une première partie qui retrace et synthétise les principaux éléments relatifs aux résultats définitifs de l'exercice 2024 et à l'affectation des déficits et excédents cumulés de la Commune :
 - pour chaque budget
 - en budget consolidé

► **Résultat 2024 du budget annexe Port à Sec**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		0,00	456 814,23	
Opérations de l'exercice N	189 828,62	627 937,66	463 540,38	483 620,00
Résultats de l'exercice N		438 109,04		20 079,62
Résultat de clôture		(a) 438 109,04	(b) 436 734,61	

Résultat net	<u>1 374,43</u>
--------------	------------------------

Restes à réaliser DEPENSES (c)	0,00
Restes à réaliser RECETTES (d)	0,00

► **Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025**

Déficit d'investissement reporté (compte 001) (b)	<u>436 734,61</u>
---	--------------------------

Restes à réaliser DEPENSES (c)	0,00
Restes à réaliser RECETTES (d)	0,00

Affectation du résultat à la couverture du déficit (compte 1068) (e) = (a)-(b)-(c)+(d)	<u>436 734,61</u>
--	--------------------------

Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) (f) = (a)-(e)	<u>1 374,43</u>
---	------------------------

Le résultat net de l'exercice s'élève à 1 374,43 €. Il est proposé d'affecter en dépenses d'investissement (compte 001) le déficit qui s'élève à 436 734,61 €. Il n'y a pas de restes à réaliser. Ce déficit nécessite d'être couvert par l'excédent de fonctionnement à hauteur du même montant. Le montant de l'excédent à reporter en fonctionnement (compte 002) au Budget Primitif 2025 s'élève à 1 374,43 €.

► Résultat 2024 du budget principal

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		4 030 528,52	8 160 694,43	
Opérations de l'exercice N	14 938 510,15	18 002 395,35	26 014 430,97	26 627 075,48
Résultats de l'exercice N		3 063 885,20		612 644,51
Résultat de clôture		(a) 7 094 413,72	(b) -7 548 049,92	
Résultat net	<u>-453 636,20</u>			
Restes à réaliser DEPENSES (c)	319 371,54			
Restes à réaliser RECETTES (d)	7 378 991,13			

► Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

Déficit d'investissement reporté (compte 001) (b)	<u>7 548 049,92</u>
Restes à réaliser DEPENSES (c)	319 371,54
Restes à réaliser RECETTES (d)	7 378 991,13
Affectation du résultat à la couverture du déficit (compte 1068) (e) = (a)-(b)-(c)+(d)	<u>488 430,33</u>
Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) (f) = (a)-(e)	<u>6 605 983,39</u>

Le déficit d'investissement est de -7 548 049,92 €, reporté en dépenses d'investissement (compte 001) de l'exercice 2025. Corrigé des restes à réaliser, ce résultat est ramené à -488 430,33 €. Il est proposé d'affecter à la couverture de celui-ci au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 488 430,33 €. L'excédent de fonctionnement (compte 002) à reporter en recettes de fonctionnement 2025 est de 6 605 983,39 € (excédent en hausse de 63 % par rapport à N-1).

► Résultat 2024 du budget consolidé

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		4 030 528,52	8 617 508,66	
Opérations de l'exercice N	15 128 338,77	18 630 333,01	26 477 971,35	27 110 695,48
Résultats de l'exercice N		3 501 994,24		632 724,13
Résultat de clôture		(a) 7 532 522,76	(b) 7 984 784,53	
Résultat net		<u>-452 261,77</u>		

Restes à réaliser DEPENSES (c)	319 371,54
Restes à réaliser RECETTES (d)	7 378 991,13

► Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

Déficit d'investissement reporté (compte 001) (b)	<u>7 984 784,53</u>
Restes à réaliser DEPENSES (c)	319 371,54
Restes à réaliser RECETTES (d)	7 378 991,13
Affectation du résultat à la couverture du déficit (compte 1068) (e) = (a)-(b)-(c)+(d)	<u>925 164,94</u>
Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) (f) = (a)-(e)	<u>6 607 357,82</u>

Le déficit d'investissement consolidé est de 7 984 784,53 €. Corrigé du solde des restes à réaliser, ce déficit d'investissement est ramené à 925 164,94 €, et nécessite donc une couverture de déficit à hauteur de ce montant. Il en ressort un excédent de fonctionnement cumulé qui s'élève à 6 607 357,82 €, en progression de 64 % par rapport à N-1.

Les Budgets Primitifs 2025



L'obligation d'équilibrer le budget s'impose aux collectivités locales ; pour y parvenir, l'alternative est simple : soit augmenter les recettes, soit diminuer ou tout au moins maîtriser l'évolution des dépenses.

Augmenter les recettes, c'est essentiellement, en l'absence de dynamisme significatif des dotations, augmenter la fiscalité, en conséquence pénaliser les Hautmontois et Hautmontoises, et particulièrement les plus fragiles. Cette démarche irait à l'encontre de la volonté municipale ; il n'est pas question d'imposer une double peine aux contribuables locaux, déjà frappés par les difficultés financières.

Dès lors, et comme évoqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif 2025 a été préparé en tenant compte d'une baisse des taux d'imposition locaux communaux sur chacune des taxes.

Se montrer ambitieux en matière d'investissement en dépit de recettes qui évolueront peu, nécessite de maîtriser les dépenses ; c'est sur la base de ce postulat qu'est bâti le budget 2025. En outre, l'impact de l'inflation et les hausses de certaines charges incompressibles obligent à renforcer cette rigueur et à optimiser la dépense systématiquement.

Quant à la politique de subventionnement, la logique poursuivie est qu'il soit regardé, pour toutes les interventions de soutien financier de la Commune, l'intérêt à agir.

En investissement, le budget reflète également le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires. Les enveloppes sont bien entendu ajustées, le Rapport d'Orientations Budgétaires ayant pour finalité la présentation d'orientations. Le niveau d'investissement souhaité, sans recours à l'emprunt, est conditionné à notre capacité à mobiliser des subventions et à optimiser nos ressources propres.

► Budget principal 2025

Section de fonctionnement :

<i>Chapitre</i>	<i>Objet</i>	<i>BP + DM 2024</i>	<i>BP 2025</i>
011	Charges générales	5 281 300,00	5 255 429,00
012	Charges de personnel	5 870 000,00	5 961 900,00
65	Charges gestion courante	2 419 187,27	2 566 697,00
66	Charges financières	865 000,00	967 735,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions	153 902,72	0,00
042	Opérations d'ordre – transfert entre sections	785 709,36	950 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement	6 261 749,53	8 473 619,39
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		21 646 848,88	24 185 380,39

<i>Chapitre</i>	<i>Objet</i>	<i>BP + DM 2024</i>	<i>BP 2025</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 030 528,52	6 605 983,39
013	Atténuation de charges	55 000,00	20 000,00
70	Produits de services	256 000,00	307 630,00
73	Impôts et taxes	7 799 141,00	8 012 713,00
74	Dotations et participations	8 682 920,00	9 052 354,00
75	Produits de gestion courante	170 000,00	181 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	55 000,00	5 000,00
78	Reprises sur provisions	440 300,00	0,00
042	Opérations d'ordre – transferts entre sections	157 959,36	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		21 646 848,88	24 185 380,39

Section d'investissement :

<i>Chapitre</i>	<i>Objet</i>	<i>BP + DM 2024</i>	<i>BP 2025</i>
16	Emprunts et dettes	2 050 000,00	2 100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	20 000,00
2042	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	6 445 911,04	183 810,00
23	Immobilisations en cours		
AP2022.01	Rénovation des chaussées communales	1 200 000,00	1 200 000,00
AP2022.03	Déploiement vidéoprotection	45 000,00	0,00
AP2022.05	Acquisitions foncières	731 401,00	459 792,00
AP2022.06	Démolitions hors RHI	100 000,00	80 000,00
AP2022.07	Développement numérique services mairie	63 210,30	1 220,40
AP2022.08	Rénovation du centre culturel	2 500 000,00	991 652,72
AP2022.09	Transformation de l'abbaye	0,00	585 607,18
AP2022.10	Réalisation du complexe sportif Jean Damien	12 105 000,00	5 939 116,70
AP2022.11	Rénovation extension Maison Quartier du Bois du Quesnoy	367 300,00	1 552 134,86

<i>Chapitre</i>	<i>Objet</i>	<i>BP + DM 2024</i>	<i>BP 2025</i>
021	Virement de section	6 261 749,53	8 473 619,39
10	Dotations	1 051 000,00	1 226 960,47
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 569 949,14	488 430,33
13	Subventions	14 693 771,81	2 684 925,00
16	Emprunts, dettes, prêts relais	4 500 000,00	0,00
27	Immobilisations financières	0,00	0,00
024	Cessions	26 251,00	3 304 867,00
040	Opérations d'ordre – transfert entre sections	785 709,36	950 000,00
041	Opérations d'ordre – transferts à l'intérieur de la section	5 841 965,77	477 705,00
	RAR recettes	911 245,00	7 378 991,13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		41 641 641,61	24 985 498,32

AP2022.12	Rénovation école Denies Les Roses	300 000,00	1 000 000,00
AP2023.01	Entretien des bâtiments communaux	220 000,00	71 800,00
AP2023.02	Rénovation de l'église	150 000,00	450 000,00
AP2024.01	Rénovation de la mairie (dont accessibilité et isolation)	175 000,00	300 000,00
AP2025.01	Raccordement RD800 au Port à Sec	0,00	800 000,00
OP22.01	AD'AP 2022	75 000,00	0,00
OP22.02	Rénovation Stade Dembiermont	345 000,00	0,00
OP1802	Réhabilitation Chapelle St Eloi	62 700,00	15 500,00
OP2002	Ecole Fontaine phase 3	0,00	10 000,00
OP22.12	Opérations RHI	0,00	455 738,00
OP23.01	Requalification place de la mairie	200 000,00	50 000,00
OP24.01	Rénovation extérieures Ecuries	20 000,00	50 000,00
OP25.01	Réfection toiture Victor Hugo	0,00	264 000,00
OP25.02	Rénovation logement concierge JeanDamien	0,00	50 000,00
OP25.03	Crédits d'étude de faisabilité piscine d'Hautmont	0,00	10 000,00
040	Opérations d'ordre – transfert entre sections	157 959,36	0,00
041	Opérations d'ordre – transfert à l'intérieur de la section	5 841 965,77	477 705,00
001	Déficit d'investissement	8 160 684,96	7 548 049,92
	RAR dépenses	320 509,18	319 371,54
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		41 641 641,61	24 985 498,32

Éléments principaux de la section de fonctionnement

- un budget de fonctionnement qui est conforme aux orientations du Rapport d'Orientations Budgétaires.

- En dépenses :
 - ↳ un chapitre 011 « dépenses de fonctionnement des services » à 5,25 M, soit en légère baisse par rapport au réalisé 2024. En dépit d'une inflation persistante, une rigueur accrue sera mise en œuvre afin de respecter cette enveloppe.

 - ↳ un chapitre du personnel là encore conforme aux orientations du Rapport d'Orientations Budgétaires. Une hausse de 2,5 % est anticipée. En dehors du recrutement lié à la mission insalubrité et habitat, il ne devrait pas y avoir d'autres recrutements, et le remplacement des agents partants sera étudié au cas par cas.

 - ↳ un chapitre 65 « autres charges de gestion courante » consacré notamment à la subvention du CCAS en hausse en raison du renforcement des actions au profit des séniors (560 K €) ; à celle de la Caisse des Ecoles en baisse (225 K €) en raison d'un excédent antérieur important qui sera utilisé en lieu et place du montant de subvention habituel ; au budget de subventionnement au tissu associatif local reconduit à l'identique (800 K €). La commune maintient donc ses efforts au profit des associations, des plus fragiles et renforce son action au profit des séniors par le biais de son CCAS.
Ce chapitre 65 prévoit également une subvention d'équilibre pour le budget annexe du Port à Sec. En fonction de l'avancement du dossier de cession de celui-ci, les éléments budgétaires seront ajustés en cours d'exercice.

 - ↳ un budget de charges financières reconduit sur 2025 par mesure de prudence, mais qui pourrait s'avérer moins important en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et du taux du Livret A. Un ajustement pourra être fait en cours d'année dans le cadre d'une Décision Modificative.

- En recettes, un financement des dépenses de fonctionnement assuré principalement par le produit fiscal et les dotations, qui représentent respectivement 33 % et 37 % des recettes de fonctionnement ;
- un produit fiscal prévisionnel qui s'appuie comme chaque année sur une revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat. A ce jour, l'état 1259 de fiscalité locale pour 2025 n'est pas encore disponible. La Commune quant à elle, poursuit la diminution de 0,5 % de ses taux de taxes locales, conformément à l'engagement du programme municipal.
- une progression de 1,76 % du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire + Dotations de Solidarité Urbaine + Dotation Nationale de Péréquation)
- un montant d'attributions de compensation pour 2025 ajusté en fonction de l'Etat 1259 et du réalisé de N-1 : 665 K €.
- un versement des participations de la CAF à hauteur de 286,5 K €.
- un ajustement des autres enveloppes de recettes (produits d'activité des services, produits exceptionnels) en fonction des encaissements réellement constatés en N-1, et des revenus des locations revalorisés sur la base de l'inflation prévisionnelle. L'ensemble de ces inscriptions reflète les orientations du Débat d'Orientations Budgétaires.

Éléments principaux de la section d'investissement

- un remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,095 M € (dette budget principal + dette ANRU);
- une enveloppe d'investissement de 14,5 M € (détaillée en partie 3 du rapport). A noter que des crédits d'étude ont été rajoutés pour la piscine.
- des crédits d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses et recettes pour procéder aux opérations purement comptables, notamment les dotations aux amortissements (950 K €) et le transfert des travaux en cours et études dans leurs comptes définitifs (477,7 K €);
- des restes à réaliser en dépenses, justifiés, et qui s'élèvent à 319,3 K € : sommes engagées n'ayant pas fait l'objet de mandatement sur 2024 ;
- un financement des dépenses assuré par :
 - ↳ les dotations, principalement constituées du FCTVA¹ et de la Taxe d'Aménagement pour 1,22 M € ;
 - ↳ des subventions d'équipement pour 2,68 M € ;
 - ↳ des cessions pour un montant de 3,3 M €. Seules les cessions certaines pour lesquelles nous disposons d'une pièce juridique, sont inscrites. Le budget significatif de ce poste est justifié par la cession de 79 673 m² de terrains de la zone Cockerill à la CAMVS²;
 - ↳ une absence de recours à l'emprunt conformément aux orientations. En revanche la ligne de trésorerie souscrite en 2024 sera renouvelée à hauteur du même montant afin d'assurer le portage financier en attendant de percevoir nos subventions.
- des restes à réaliser en recettes qui s'élèvent à 7,38 M €, et constitués principalement des subventions relatives aux différents projets en cours. Ils sont intégralement justifiés par des actes comptables ou juridiques, au même titre que les restes à réaliser de dépenses.

¹ Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée

² Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

► Budget annexe Port à Sec 2025

Section de fonctionnement :

<i>Chapitre</i>	<i>Objet</i>	<i>BP + DM 2024</i>	<i>BP 2025</i>
011	Charges générales	51 100,00	43 374,43
66	Charges financières	150 000,00	140 000,00
042	Opérations d'ordre - amortissements	2 600,00	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	507 400,00	502 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		711 100,00	688 374,43

<i>Chapitre</i>	<i>Objet</i>	<i>BP + DM 2024</i>	<i>BP 2025</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	1 374,43
70	Produits d'activités des services	236 770,00	236 768,00
74	Dotations et participations	474 330,00	450 232,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		711 100,00	688 374,43

Section d'investissement :

<i>Chapitre</i>	<i>Objet</i>	<i>BP + DM 2024</i>	<i>BP 2025</i>
16	Emprunts et dettes	460 000,00	470 000,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	35 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	456 814,23	436 734,61
	Restes à Réaliser dépenses	16 821,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		983 635,23	941 734,61

<i>Chapitre</i>	<i>Objet</i>	<i>BP + DM 2024</i>	<i>BP 2025</i>
021	Virement à la section d'investissement	507 400,00	502 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	473 635,23	436 734,61
040	Opérations d'ordre - Amortissements	2 600,00	3 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		983 635,23	941 734,61

Éléments principaux du budget annexe Port à Sec 2025

▪ Budget de fonctionnement :

↳ un budget de fonctionnement qui comprend en dépenses :

- une enveloppe pour les dépenses courantes (contrats d'entretien, fluides, ...) à hauteur de 43,3 K € ;
- le remboursement des intérêts de la dette pour 140 K € ;
- les crédits d'ordre nécessaires aux amortissements: 3 K € ;
- le virement de la section de fonctionnement à l'investissement au titre de l'autofinancement pour 502 K €, dont le montant assure également l'équilibre réel du budget;

↳ des recettes issues :

- des locations des 5 halls, estimées à 236,7 K € ;
- de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe à hauteur de 450,2 K € ;

▪ Budget d'investissement :

Cette section tient compte :

↳ en dépenses :

- du remboursement de dette en capital qui s'élève à 470 K € ;
- d'une enveloppe de 35 K € pour assurer des dépenses d'investissement courant ;
- de la prise en compte du déficit d'investissement reporté à hauteur de 436,7 K € ;

↳ des ressources en investissement correspondant :

- au virement de section (autofinancement) : 502 K € ;
- aux crédits d'amortissement pour lesquels la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement : 3 K € ;
- à la dotation de couverture du déficit, ponctionné sur le résultat de fonctionnement à hauteur de 436,7 K €.

• Principaux éléments à noter concernant ce budget :

- la prise en compte des amortissements, ainsi que le remboursement de la dette qui constitue le poste des dépenses le plus significatif.
- En recettes, principale source de financement assurée par les loyers des halls, mais insuffisants pour couvrir l'intégralité des charges, d'où la nécessité de prévoir une subvention d'équilibre en fin d'année.

Le programme d'investissement 2025

➤ Autorisations de Programme (AP/CP)

Dans le cas de projets d'envergure, ou pour des programmes récurrents, les collectivités territoriales peuvent utiliser des autorisations de programme pour gérer leurs opérations sur plusieurs exercices budgétaires. Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Nouvelle Autorisation de Programme

N° AP/CP	Durée	Libellé de l'opération	Montant de L'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP2025.01	2 ans	Raccordement RD800 au Port à Sec	<i>2 000 000,00</i>				<i>800 000,00</i>	<i>1 200 000,00</i>	

Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

N° AP/CP	Durée	Libellé de l'opération	Montant de L'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024 prévisionnel	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 prévisionnel	CP 2027 prévisionnel
AP2022.01	5 ans	Rénovation des chaussées communales (AP initiale)	6 000 000,00	<i>1 200 000,00</i>	<i>1 200 000,00</i>	<i>1 200 000,00</i>	<i>1 200 000,00</i>	<i>1 200 000,00</i>	
	<i>5 ans</i>	<i>Réalisé 2024 / actualisation 2025</i>	5 040 000,00	<i>267 026,04</i>	<i>1 260 810,15</i>	<i>1 186 061,61</i>	<i>1 200 000,00</i>	<i>1 126 102,16</i>	
AP2023.01	4 ans	Entretien des bâtiments communaux (AP initiale)	1 200 000,00		<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	
	<i>4 ans</i>	<i>Réalisé 2024 / actualisation 2025</i>	855 302,63		<i>271 926,88</i>	<i>217 365,63</i>	<i>71 800,00</i>	<i>294 210,12</i>	
AP2022.03	5 ans	Déploiement vidéoprotection (AP initiale)	736 200,00	<i>256 200,00</i>	<i>120 000,00</i>	<i>120 000,00</i>	<i>120 000,00</i>	<i>120 000,00</i>	
	<i>5 ans</i>	<i>Réalisé 2024 / actualisation 2025</i>	665 000,00	<i>170 856,00</i>	<i>200 123,85</i>	<i>41 808,00</i>	<i>0,00</i>	<i>252 212,15</i>	
AP2022.05	5 ans	Acquisition foncière (AP initiale)	850 000,00	<i>450 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	
	<i>5 ans</i>	<i>Réalisé 2024 / actualisation 2025</i>	1 009 747,00	<i>11 719,11</i>	<i>191 390,69</i>	<i>246 844,90</i>	<i>459 792,00</i>	<i>100 000,00</i>	
AP2022.06	5 ans	Démolitions hors RHI (AP initiale)	1 617 000,00	<i>217 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>500 000,00</i>	
	<i>5 ans</i>	<i>Réalisé 2024 / actualisation 2025</i>	280 000,00	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>61 991,20</i>	<i>80 000,00</i>	<i>138 008,80</i>	
AP2022.07	5 ans	Développement numérique services mairie (AP initiale)	250 000,00	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>	
	<i>5 ans</i>	<i>Réalisé 2024 / actualisation 2025</i>	250 000,00	<i>18 812,96</i>	<i>41 556,15</i>	<i>62 156,76</i>	<i>1 220,40</i>	<i>126 253,73</i>	
AP2022.08	3 ans	Rénovation du Centre culturel (AP initiale)	772 455,00	<i>51 600,00</i>	<i>360 428,00</i>	<i>360 427,00</i>			
	<i>5 ans</i>	<i>Réalisé 2024 / actualisation 2025</i>	3 352 269,00	<i>35 899,20</i>	<i>206 214,32</i>	<i>1 968 502,76</i>	<i>991 652,72</i>	<i>150 000,00</i>	
AP2022.09	3 ans	Transformation de l'Abbaye (AP initiale)	2 544 000,00	<i>84 000,00</i>	<i>360 000,00</i>	<i>2 100 000,00</i>			

	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	1 000 000,00	5 760,00	0,00	0,00	585 607,18	408 632,82	
AP2022.10	5 ans	Réalisation complexe sportif Jean Damien (AP initiale)	13 056 000,00	360 000,00	1 282 440,00	1 630 510,00	4 891 525,00	4 891 525,00	
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	18 162 000,00	208 153,20	1 108 390,76	10 452 374,62	5 939 116,70	453 964,72	
AP2022.11	3 ans	Rénovation extension Maison de Quartier du Bois du Quesnoy (Ap initiale)	783 740,00	42 000,00	370 870,00	370 870,00			
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	2 500 963,10	11 012,74	12 818,04	266 038,49	1 552 134,86	658 958,97	
AP2022.12	4 ans	Rénovation école Denies Les Roses (AP initiale)	1 920 000,00	42 000,00	626 000,00	626 000,00	626 000,00		
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	2 979 167,00	34 644,00	17 412,00	294 712,73	1 000 000,00	1 632 398,27	
AP2024.01	2 ans	Rénovation de la Mairie (AP initiale)	750 000,00			350 000,00	400 000,00		
	3 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	640 294,00			18 279,73	300 000,00	322 014,27	
AP2023.02	3 ans	Rénovation église (AP initiale)	1 500 000,00	200 000,00	1 000 000,00	300 000,00			
	6 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	4 751 000,00	0,00	14 172,00	89 153,57	450 000,00	1 400 000,00	2 797 674,43
TOTAL 2025							12 631 323,86		

► Opérations d'Equipement 2025:

Numéro de l'opération	Libellé de l'opération	Investissement 2025
OP18.02	Réhabilitation chapelle St Eloi	15 500,00
OP20.02	Ecole Fontaine phase 3	10 000,00
OP22.12	Opérations RHI	455 738,00
	<i>RHI friche CFMN</i>	<i>455 738,00</i>
OP23.01	Requalification place de la mairie	50 000,00
OP24.01	Rénovation extérieure Ecuries	50 000,00
OP25.01	Nouvelle toiture Groupe scolaire Victor Hugo	264 000,00
OP25.02	Rénovation du logement de concierge Jean Damien	50 000,00
OP25.03	Crédits d'étude de faisabilité piscine d'Hautmont	10 000,00
	Crédits d'investissement courant des services	203 810,00
TOTAL OPERATIONS 2025		1 109 048,00

Synthèse

Le Budget Primitif 2025 de la Commune est « volontariste » et « ambitieux » par le volume d'investissement affiché. L'enveloppe prévisionnelle s'élève à un peu plus de 14 millions d'euros. Les projets en cours sont poursuivis et des nouveaux programmes vont être lancés. Parmi ces nouveaux projets, peuvent être citer l'église, mais également l'inscription de crédits d'études pour la réouverture d'une piscine à Hautmont.

L'intervention municipale dans le quotidien des Hautmontoises et Hautmontois sera bien entendu toujours présente, avec un haut niveau d'actions, un soutien au tissu associatif local significatif et un accompagnement encore plus fort des plus fragiles et des séniors par le biais du CCAS.³

Pour assurer la poursuite de ces objectifs ambitieux en matière d'investissement, deux éléments seront essentiels. D'une part poursuivre le travail de recherche de financements, notamment en matière de subventionnement où la Commune se montre jusqu'ici très efficace. D'autre part, renforcer la rigueur en fonctionnement au regard de l'impact de l'inflation sur nos budgets de fonctionnement. Des efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement seront mis en œuvre, dans un contexte où le dynamisme des recettes se veut faible.

En terme de situation financière, la volonté sera de préserver celle-ci, et même de l'améliorer sur certains aspects tels que l'endettement. En effet la réduction de la dette sera poursuivie.

³ Centre Communal d'Action Sociale

FIN

